

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :
- (1) Pouvoir organisateur : Chambre Belge des Experts - Comptables (2)
Namur - Luxembourg
- (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)
et se rapporte à l'établissement suivant :
- dénomination Inst. d'Ens. Commercial (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F.
adresse complète Rue De renne Deldime C ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
5002 St-Sewais (2)
n° de matricule 9.286.015 (2)
n° de téléphone 081/22.15.80 (2)
- 15/2/95
Marc R. FIEVET
Directeur
2. Transmis en date du : (3) par le réseau :
- (1) Communauté française (1) Libre - confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) - non confessionnel
3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 756303 U32 F2
- Elément d'analyse informatique (2)
4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)
5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)
6. Classement de l'unité de formation :
- (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)
- (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court Economique (2)
 (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long (2)
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
8. Programme de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
9. Fixation des capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
10. Chargé (s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'Administration

Annexe 1: finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour objectifs de:

- * contribuer à la valorisation sociale et professionnelle de l'individu en vue d'un meilleur épanouissement;
- * concourir à l'insertion professionnelle, en réponse aux besoins et demandes émanant des entreprises et du secteur public, ainsi qu'à la promotion de l'insertion sociale.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable de:

- a) comprendre la technique de l'analyse fonctionnelle en vue du développement du projet général de l'application.
- b) comprendre les principes de l'analyse de conception d'une application informatique
- c) établir un schéma de données à l'aide d'un logiciel performant
- d) utiliser un réseau informatique et une base de données
- e) adapter ses outils à l'évolution des techniques informatiques

Annexe 2 : capacités préalables requises

2.1 Capacités préalables

L'étudiant sera capable de :

a) expliquer succinctement les notions de base du Hardware, notamment dans le but d'opérer un choix cohérent en fonction des besoins de l'utilisateur

b) expliquer les caractéristiques fondamentales des fichiers et base de données

c) en pratique, sur machine :

1. utiliser les fonctions usuelles du DOS (formatage, structure du disque dur, copie de fichiers, destruction de fichiers, ..)

2. utiliser les fonctions usuelles d'un tableur dans une application "gestion"

3. utiliser les fonctions usuelles (mode assist et plus succinctement mode instructions) d'un logiciel de base de données pour créer un fichier (après une courte analyse) et le gérer (modification, tris, édition, fusion , ...)

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

* Attestation de réussite de l'unité de formation "Eléments d'informatique de gestion", 80 périodes, ESEPStc ou titre jugé équivalent.

Annexe 3 : Recommandations pour la constitution des groupes -
regroupement

Dédoublément conseillé à 20 étudiants. Pour les travaux sur PC, au maximum 2 étudiants par poste.

Annexe 4 : programme de cours

L'étudiant doit être capable de:

- a) concevoir et réaliser à partir de données simples une application de type "fichiers & base de données", éléments de langage inclus
- b) collaborer efficacement à l'analyse de conception d'une application informatique, et à la rédaction du cahier des charges;
- c) participer à l'analyse fonctionnelle en vue de développer un projet général d'application
- d) utiliser un réseau et une base de données.

Ces capacités seront atteintes par l'étude approfondie des notions suivantes.

Cours 1 : Analyse informatique (40 p)

1. Rappel des notions de base - fichier et bases de données (structure - conception, ...)
2. Principes d'analyse fonctionnelle
 - étapes de l'étude et de la mise en oeuvre d'une application
 - constitution d'un dossier d'analyse
 - organigrammes
 - notions d'analyse structuré
 - notion d'analyse organique
3. Notions de logique informatique
4. Applications sur bases de données, y compris l'étude des notions de base du langage ; mise sous forme relationnelle du schéma de données
5. Réseaux locaux - notions théoriques - systèmes d'exploitation - utilisation

Cours 2 : Laboratoire d'analyse (40P)

Mise en application pratique, sur machine, des notions théorique vu dans le cours 1.

Annexe 5 : fixation des capacités terminales

En fin de formation, l'étudiant maîtrisera les compétences en terme d'analyse informatique

Il sera capable de :

a) concevoir et réaliser à partir de données simples une application de type " fichiers et base de données", éléments de langage inclus.

b) décrire et expliquer les phases d'analyse fonctionnelle

c) décrire la structure d'un réseau et son système d'exploitation ; utiliser le réseau étudié

Le degré de maîtrise sera fonction de la cohérence de la solution, de son choix judicieux, et de son argumentation dans un langage clair.

Annexe 6 : profil des chargés de cours

Le chargé de cours sera un ENSEIGNANT.

15/2/95